



## **ANALYSE FINANCIERE ET PROPOSITIONS**

Suite à la baisse de 30% des subventions soit environ 30000€ (sur un budget de plus de 200000€), la situation financière du Comité se détériore. Cette baisse est plus importante qu'attendue en début d'année (estimée à moins de 20000€).

Si l'on n'inverse pas la tendance, le déficit pourrait atteindre 20000€ pour l'exercice 2013, 30000€ pour l'exercice 2014 et près de 40000€ à la fin de l'Olympiade.

Si l'on n'intervient pas au plus vite le Comité pourrait connaître une cessation de paiement avant la fin de l'Olympiade.

Les postes les plus importants sur lesquels nous pouvons influencer sont :

- la masse salariale ~78 000€/an
- les frais de déplacement de tous les intervenants (Arbitres, Commissaires, Elus, Commission technique, ...) : ~ 20000€/an.

Concernant la masse salariale, tous les emplois techniques sont, à ce jour, aidés.

L'ETP (Equivalent Temps Plein) technique répond au besoin défini pour un Comité de notre envergure.

La réduction de l'ETP technique aurait inévitablement des conséquences sur :

- la qualité du travail effectué
- les actions de développement mises en place.

Au vu de la conjoncture, dès le début de cette Olympiade le travail de réduction des coûts a été initié (~2000€/an).

Le Comité Directeur du 24/8/13 a décidé les mesures suivantes afin de limiter le déficit et d'éviter d'avoir recours à la réduction de la masse salariale :

1) Intensification de la recherche de partenaires, de mécènes (sociétés) :

Cette recherche s'est accentuée, mais celle-ci nécessite une grande disponibilité pour un résultat non garanti et non pérenne. Votre aide serait bénéfique.

2) Appel aux dons (particuliers) :

Lors de l'AG du samedi 26 octobre le Comité directeur fera appel aux dons. Nous rappelons que ces dons sont déductibles des impôts à hauteur de 66% comme toute association reconnue d'utilité publique.

3) Renoncement au paiement des frais de déplacement pour les élus volontaires :

Il a été proposé, sur la base du volontariat, aux élus du Comité répondant aux critères définis par l'administration fiscale, de renoncer au paiement des frais de déplacement. Et de demander une réduction de l'impôt sur le revenu qui rentre dans le même cadre que les dons.

Ce mécanisme sera testé par les élus volontaires puis sera proposé à l'ensemble des intervenants du Comité.

Exemple : Pour un intervenant effectuant 1000km par an cela représente un coût d'environ 220€ pour le comité.

4) Augmentation des frais de gestion des passeports qui rapportera ~ 1000 €/an.

Ces 4 décisions ne seront pas suffisantes pour combler les déficits prévisibles.

Le Comité Directeur se voit contraint de faire appel aux clubs pour l'aider financièrement en proposant :

- une évolution du barème des cotisations
- la mise en place d'une taxe solidarité- développement – secrétariat.

1) L'évolution du barème :

Le comité directeur fait le constat que les clubs ayant le moins de licenciés ont un ratio cotisation Ligue + Département par licencié supérieur (10€ max) par rapport au club ayant le plus de licenciés (0,89€ min).

Le Comité Directeur vous propose une augmentation de la part départementale des cotisations clubs sachant que la cotisation maximale (Département + Ligue) autorisée par la fédération est de 350€.

Il est rappelé qu'à ce jour il est convenu que la cotisation Ligue n'augmenterait pas pour les clubs seinomars pour les années à venir.

Partant du constat que la charge est proportionnellement plus importante pour les clubs ayant le moins de licenciés, il vous est proposé d'instaurer une taxe de solidarité- Développement- Secrétariat pour les clubs de plus de 100 licenciés. Cette taxe ayant pour but de conserver l'emploi secrétariat qui n'est plus aidé et de fiabiliser les actions de développement en cours et de continuer à en proposer à l'avenir.

Nombres de licencié	Total Cotisation (Département + Ligue)	Taxe Solidarité – Développement – Secrétariat	Total
De 1 à 20 licenciés	150 €	0 €	150 €
De 21 à 50 licenciés	300 €	0 €	300 €
De 51 à 100 licenciés	325 €	0 €	325 €
De 101 à 200 licenciés	350 €	100 €	450 €
Plus de 200 licenciés	350 €	200 €	550 €

NB : Ceci n'est qu'une proposition, nous sommes à l'écoute de vos suggestions que nous débattons lors de l'Assemblée Générale ordinaire du samedi 26 octobre 2013 à Tôtes.

## 2) Mise en application

L'évolution du barème des cotisations est proposée à partir de l'année 2014.

Cette taxe ayant pour but de conserver l'emploi secrétariat qui n'est plus aidé et de fiabiliser les actions de développement en cours et de continuer à en proposer à l'avenir.

Nous vous proposons d'appliquer cette taxe de solidarité dès cette année pour un paiement avant le 15 décembre 2013.

Plus il y aura entraide plus nous pourrons continuer à développer le Judo et nous épanouir tous ensemble dans notre sport malgré une situation financière difficile.

Sans votre validation le Comité pourrait connaître une cessation de paiement avant la fin de l'Olympiade.

### **Mutualisation pour réalisation d'économie à destinations des clubs:**

Nous vous rappelons que dans le cadre de nos actions de développement le comité vous propose la coopérative. Cette coopérative permet de mutualiser vos achats et donc vous proposer à moindre coût l'achat de matériel sportif.

Cette action a été mise en place avec le soutien du CNDS pour du matériel à vocation pédagogique.

Nous pouvons mettre en place la mutualisation des achats (même sans aide du CNDS) à tout type de matériel sportif.

Nous restons à votre disposition pour toute question et/ou information complémentaire.

Merci de votre attention

Le Président  
Christophe SOURDON

Le Comité directeur du CD76Judo